

Décision

Générale

colonial

Décision n° 383 01/07/1942

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 548 du 31/07/1942

Date de publication
1 juillet 1942

Date du numéro
31 juillet 1942

TEXTE INTÉGRAL

Le lieutenant de réserve hors cadres Febreau est remplacé dans les cadres pour compter du 1er juillet 1942 et mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes.